

Un NON pour plus d'acceptation

Ce numéro se place sous le signe du NON. NON à la modification de l'article constitutionnel 119 qui sera soumise à votation le 14 juin prochain. A première vue, le sujet n'a pas de quoi soulever les foules. Pourtant, derrière ce sujet de votation se cache un réel enjeu.

L'article est en lien avec la nouvelle loi sur la procréation médicalement assistée, récemment adoptée par le Parlement. Cette nouvelle loi pose problème aux yeux d'insieme Suisse. Pourquoi? Parce qu'elle permettra de recourir systématiquement au diagnostic préimplantatoire (DPI) pour trier et écarter les embryons «suspects» et n'utiliser que les embryons «sains» en vue d'une implantation dans l'utérus de la future mère. Le recours au DPI serait alors sans limites. Et la voie au dépistage systématique des anomalies chromosomiques – comme la trisomie 21 – serait ouverte.

Vous trouvez dans le dépliant à détacher et l'article en pages 10–11, les explications sur les conséquences possibles d'une telle ouverture et la position d'insieme. Dans cet éditto, je n'aborde qu'un seul aspect: celui de la prédestination au bonheur. Accepter le dépistage systématique, c'est dire qu'une vie avec handicap est forcément sans valeur. Sans bonheur.

Mon activité de rédactrice pour insieme Magazine et le blog d'insiemePLUS, ou de responsable de cours radio avec des personnes handicapées me prouve tout le contraire. A travers ces activités, je rencontre aussi beaucoup de bonheur, de joie de vivre, de curiosité et d'énergie.

Bien sûr, tout n'est pas rose. Il y a parfois des rencontres difficiles. Ou tout simplement ennuyeuses. Mais, n'est-ce pas là aussi le propre des relations humaines? Sans aucun doute. C'est pourquoi je reprends le slogan de cette campagne en faveur du NON et dis que le talent, la joie de vivre, la curiosité et tout ce qui fait la richesse de chacun d'entre nous ne peuvent pas être dépistés in vitro.



France Santi, rédaction insieme